

10 clés pour favoriser une agriculture locale et durable

Si les élus n'ont pas vocation à maîtriser les enjeux techniques, les expériences de collectivités collectées par BRUDED en matière agricole et alimentaire ont mis en lumière plusieurs leviers concourant à l'aboutissement des démarches engagées.



1.

Se donner les moyens d'agir

- Identifier un élu pilote de la démarche, voire un binôme d'élus ou élu - agent.
- Se former, s'acculturer aux enjeux agricoles et alimentaires.
- S'entourer de partenaires, solliciter des études (diagnostic, faisabilité du projet, etc.).

Communiquer et impliquer sur le projet

- Impliquer l'équipe municipale pour que le projet soit partagé et porté.
 - Définir une gouvernance collective en définissant le rôle de chaque acteur et le type d'instance à mettre en place : comité de pilotage, comité technique, commission extra-municipale, etc.
- Associer le monde agricole à la réflexion et à l'émergence de solutions.
 - Communiquer auprès des habitants et des acteurs locaux, tout au long de la démarche.



2.



3.

Organiser une veille régulière sur le foncier agricole

- S'informer des terres disponibles en s'abonnant à des dispositifs de veille foncière.
- Mettre en place ou décliner la veille foncière à une petite échelle (commune ou communauté de communes) car elle requiert une connaissance fine du territoire.
- Créer des relations interpersonnelles avec les agriculteurs locaux pour être informé rapidement des ventes et des départs au-delà de la veille foncière institutionnelle.
- Anticiper la transmission des fermes à dix ans.



4.

Travailler à la bonne échelle

- Combiner stratégie intercommunale et initiatives communales.

5.

Permettre l'accès au foncier

- Être dans une posture d'ouverture et d'accueil des porteurs de projet.
- Identifier le mode d'action le plus pertinent : mise à disposition de foncier public, ou mise en lien avec des propriétaires privés.



S'assurer de la pertinence du projet agricole sur les terres ciblées

- Connaître le classement au PLU(i) et la qualité agronomique des terres visées.
- Vérifier les caractéristiques techniques des terrains : chemins d'accès, points d'eau, présence de bâtiments ou de serres, réseaux divers.
- Identifier les leviers et les freins pour l'implantation future de bâtiments ou de serres.
- En cas d'orientation vers une production biologique, entamer le processus de conversion des terres avant même le recrutement des porteurs de projets.
- Bien analyser les enjeux, notamment budgétaires, entre régime agricole et système plus souple de conventionnement avec des porteurs de projet ou des agriculteurs en place.

Faciliter l'accès au logement pour les agriculteurs

- Aider les agriculteurs arrivant sur le territoire dans leur recherche d'un logement en proximité.
- Étudier la possibilité d'installation d'habitats légers notamment pour l'accueil de saisonniers, de stagiaires ou pour les porteurs de projets dans l'attente de trouver ou rénover un logement.
- Proposer des logements communaux à la location.



Louer les terres

- Choisir le contrat de location adapté aux objectifs recherchés.
- Trouver le juste équilibre entre souplesse pour la collectivité et autonomie de décision de l'agriculteur.
- Être vigilant sur les risques de requalification en bail rural.

Contribuer à la viabilité économique des exploitations

- Inciter le porteur de projet à réaliser une étude de marché pour s'assurer qu'il pourra commercialiser sa production.
- Identifier la part de production que la collectivité pourra acheter en contractualisant avec le producteur en veillant à ne pas le rendre exclusivement dépendant de la collectivité.



Pérenniser l'agriculture et les filières alimentaires locales

- Soutenir les filières locales du champ à l'assiette, en s'assurant de la viabilité des outils envisagés et de leur synergie avec les acteurs existants.
- Traduire la volonté politique dans la commande publique : approvisionnement bio/ local de la restauration collective, soutien aux services environnementaux induits par des pratiques agricoles vertueuses, etc.